

Commune de VINASSAN
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mercredi 17 décembre 2025

Le 17 décembre 2025 à 18h00, le Conseil municipal régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en Mairie, sous la présidence de Monsieur Didier ALDEBERT.

Date remise convocation et affichage
11/12/2025

Présents :

ALDEBERT Didier, ACACIO Nathalie, ARTAUD Stéphane, AYMAR Patrick, BARRAU Sylvie, CABROL Christian, CODINA Emmanuelle, DELBOSC Jean-Pierre, FERAL Sophie, FOURGOUS Anne-Marie, FRATICOLA Gérard, FUERTES Victor, GARCIA Gérard, GRANAL Gilles, IMBERNON Marie, KOPEC Valérie, LAMBOURSAIN Séverine, MITAINE Katia, OURNAC Jean-Louis, RESSEGUIER Nadine, SENEGAS Michel.

Procurations :

MATUTANO Céline à FERAL Sophie.

Excusé :

QUENTIN Lopez.

Secrétaire de séance :

FUERTES Victor.

Nombre de membres		
Membres Du CM	Présents	Votes
23	21	22

Vote		
Pour	Contre	Abstention
22	0	0

N° 2025-041 Renouvellement convention avec le PIMMS pour l'année 2026.

Monsieur le Maire,

- Rappelle la délibération du 27 juin 2023 concernant la convention avec le PIMMS.
- Propose de poursuivre ce partenariat avec une permanence de 8h00 hebdomadaires pour un montant de 15 500 €.
- Précise que la permanence aura lieu toutes les semaines pendant 44 semaines/an pour l'année 2026.

Demande au Conseil Municipal de délibérer.

Le Conseil Municipal,
Où l'exposé de son Président,
Après en avoir délibéré,

- **ACCEPTE** de renouveler la convention avec le PIMMS Médiation du Narbonnais pour une permanence à Vinassan à raison de 8h00 hebdomadaires pour un montant de 15 500 €.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Au registre sont les signatures

Le Maire,
Didier ALDEBERT

